

Assainissement collectif

Le Grand Périgueux est en charge de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que de l'assainissement des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

Le Grand Périgueux a en charge la gestion du réseau d'assainissement structurant de l'agglomération (80 km de réseau et 29 postes de relèvement) et le traitement des eaux usées en station d'épuration sur l'ensemble du territoire (29 stations d'épuration).

Tous les ouvrages d'assainissement sont réalisés par le Grand Périgueux.

L'exploitation et l'entretien sont délégués :

- › à la société SUEZ Environnement pour les stations d'épuration urbaines de Saltgourde à Marsac-sur-l'Isle et des Garennes à Trélissac avec le réseau structurant rattaché à ces 2 stations.
- › à la société Véolia pour la station urbaine de Boulazac.

Les autres stations péri-urbaines sont gérées en régie par le Grand Périgueux à l'exception de celle de Vergt (exploitée par la société SUEZ).

Depuis le 1^{er} janvier 2020 - Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière

Ce contrôle n'est rendu obligatoire que sur le territoire géré en régie (cartographie ci-dessous). Le montant du contrôle est arrêté par délibération du Conseil communautaire.

Sur la partie urbaine du territoire (cartographie ci-dessous) il est demandé aux usagers de se rapprocher de la société fermière en place, à savoir :

- › Marsac sur l'Isle : SAUR 05 81 91 35 01
- › Chancelade, Champcevinel, Courasc, Coulounieix-Chamiers, Périgueux, Trélissac : SUEZ 09 77 40 84 08
- › Boulazac Isle Manoire (Boulazac, Atur, Saint-Laurent sur Manoire), Bassillac, Notre Dame de Sanilhac (Sanilhac) : VEOLIA 05 61 80 09 02

Chaque société fermière applique des conditions tarifaires qui lui sont propres.

Même si le contrôle des transactions immobilières n'est pas encore rendu obligatoire sur la partie urbaine du territoire, il est vivement conseillé aux usagers qui souhaiteraient mettre en vente leurs biens de procéder à ce type de contrôle afin de s'affranchir d'éventuels recours pour vice cachés que pourraient formuler des acquéreurs potentiels.

Le service assainissement collectif (05 53 35 86 33) reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Le vendeur doit transmettre au service Assainissement Collectif le formulaire de demande contrôle où il indique la personne à contacter afin de fixer le rendez-vous.

<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/assainissement/assainissement-collectif>

Il est important que le vendeur anticipe ce contrôle car le service Assainissement Collectif traite les demandes par ordre d'arrivée et dans un délai d'un mois environ.

Des engagements et des ambitions

L'agglomération du Grand Périgueux assure le « nettoyage » des eaux sales avant leur rejet en milieu naturel (cours d'eau ou infiltration aux sols).

De plus, elle agit pour limiter les inondations liées aux fortes pluies en zones urbaines.

Ses défis à relever :

- › La performance environnementale, avec la reconquête et l'amélioration des milieux naturels.
- › L'harmonisation tarifaire, visant à unifier la tarification sur une échéance d'environ 12 ans afin qu'à la fin du processus la facturation Eau/Assainissement soit la même pour tous les abonnés du Grand Périgueux.
- › Un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine eau, assainissement et eaux pluviales urbaines (fiabilisation des ouvrages, optimisation des rendements et des consommations)

Les modes de gestion de l'assainissement collectif

Sur les communes du territoire du Grand Périgueux, deux modes de gestion de l'assainissement collectif s'exercent et cohabitent.

Délégation de service public ou prestation de services

Des prestataires privés assurent l'exploitation et l'entretien des ouvrages de la collectivité (réseaux, ouvrages associés et stations d'épuration).

- › SUEZ : Périgueux, Champcevinel, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Trélissac, Vergt avec les stations d'épuration de Périgueux-Saltgourde, de Trélissac Les Garennes et de Vergt
- › VEOLIA : Boulazac-Isle-Manoire, Bassillac, Notre Dame de Sanilhac avec la station d'épuration de Boulazac-Landry
- › SAUR : Annesse et Beaulieu, Marsac sur l'Isle, Razac sur l'Isle (réseaux)

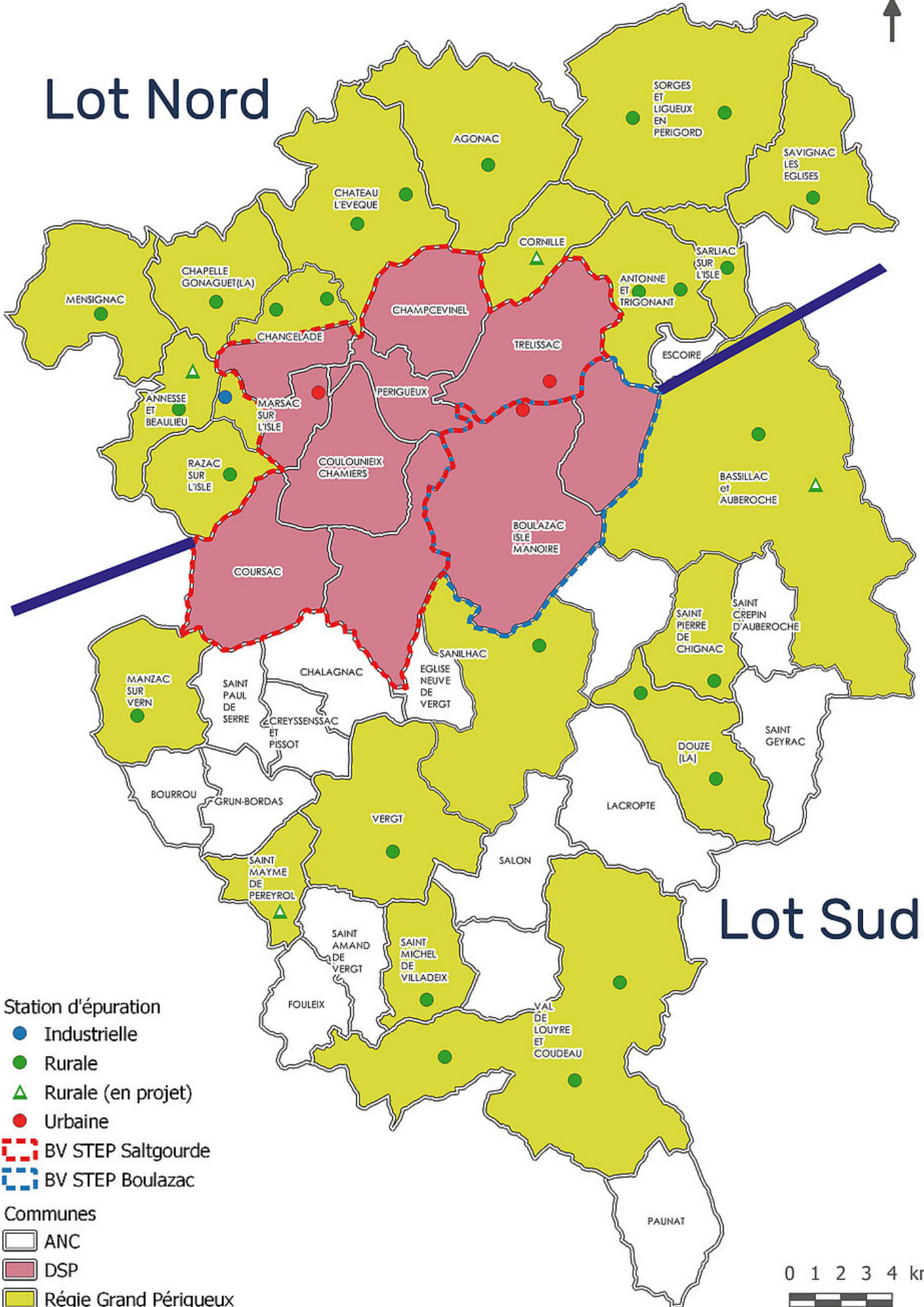
Régie assainissement collectif

Le Grand Périgueux fait intervenir ses propres agents pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages (réseaux, ouvrages associés et stations d'épuration) sur les autres communes du Grand Périgueux dotées d'un système d'assainissement collectif.

- › Agonac, Antonne et Trigonant, Blis et Born, Chancelade (Andrivaux et Beauronne), Château l'Evêque, La Chapelle Gonaguet, La Douze, Marsaneix, Mensignac, Saint Michel de Villadeix, Saint Pierre de Chignac, Savignac les Eglises, Sarliac sur l'Isle, Sorges et Ligueux en Périgord, Val de Louyre et Caudeau, Manzac sur Vern.



Lot Nord



Lot Sud

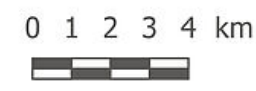
Station d'épuration

- Industrielle
- Rurale
- ▲ Rurale (en projet)
- Urbaine

- BV STEP Saltgourde
- BV STEP Boulazac

Communes

- ANC
- DSP
- Régie Grand Périgueux



Contact



ASSAINISSEMENT
SERVICE
Marlène PETIT

✉ Courriel
☎ **05 53 35 86 3**
3



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)